

SÉANCE DU 18 MARS 2019

19-03-041

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 12 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 mars à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés :

Jean-Philippe LE GAL, Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER (pouvoir à Philippe Buisson)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS

GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉPARATION DE VOIRIE : MODIFICATION DES MEMBRES

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 traitant de la constitution de groupement de commandes ;

Vu la délibération de la commune d'Espiet n°130/2019 en date du 7 janvier 2019 relative à l'adhésion de la commune au groupement de commandes de travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie,

Vu la délibération de la commune de Saint Seurin sur l'Isle n°2019-005 en date du 20 février 2019 relative à l'adhésion de la commune au groupement de commandes de travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie,

Vu la délibération de la commune de Gours n°201820 en date du 18 décembre 2018 relative au retrait de la commune du groupement de commandes de travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie,

Vu la délibération de la commune de Puynormand n°20190101 en date du 21 janvier 2019 relative au retrait de la commune du groupement de commandes de travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie,

Vu la délibération de la commune de Bonzac n°20190101 en date du 28 janvier 2019 relative au retrait de la commune au groupement de commandes de travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie,

Vu l'article 3-3 de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie relatif aux modalités d'adhésion, de sortie et dissolution du groupement,

Considérant le souhait des communes d'Espiet, de Pomerol et de St Seurin sur l'Isle d'intégrer le groupement de commandes pour l'achat de travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie, afin de mutualiser leurs achats et d'en réduire les coûts,

Considérant le souhait des communes de Gours, de Puynormand et de Bonzac de se retirer du groupement de commandes pour l'achat de travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie,

Considérant que l'adhésion et le retrait de membres au groupement implique l'accord par délibération de tous les membres actuels du groupement ainsi que la modification par avenant de la convention constitutive,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve l'adhésion des communes d'Espiet et de Saint Seurin sur l'Isle au groupement de commandes pour l'achat de travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie

-approuve le retrait des communes de Gours, de Puynormand et de Bonzac du groupement de commandes pour l'achat de travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie,

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

26 mars 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la ville de Libourne